



Paris, le jeudi 1^{er} septembre 2016

Ségolène Royal lance l'expérimentation des contrôles des émissions polluantes des véhicules lors des contrôles techniques

Afin de favoriser l'identification des véhicules les plus polluants et leur réparation, Ségolène Royal lance une expérimentation visant à renforcer les mesures des émissions de polluants atmosphériques lors des contrôles techniques périodiques.

A partir du 1^{er} septembre, une vingtaine de centres agréés réalisant des contrôles techniques réaliseront des tests portant sur les niveaux d'émissions de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures imbrûlés, d'oxydes d'azote, de dioxyde de carbone et d'oxygène ainsi que de particules fines.

« Jusqu'à présent, les tests réalisés lors des contrôles techniques se limitaient à analyser l'opacité des fumées rejetées par les moteurs diesels. Ces mesures, qui ne sont aujourd'hui réalisées dans aucun autre pays européen, permettront de faciliter le repérage des véhicules excessivement polluants, puis d'en accélérer la réparation tout en développant des compétences en la matière » a notamment déclaré la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Ségolène Royal salue également, l'engagement des professionnels réunis au sein de la Fédération des syndicats de la distribution automobile (FEDA), à l'origine de la création de la démarche « Eco-entretien » qui vise à limiter la pollution atmosphérique par des diagnostics appropriés et la remise à niveau des performances des moteurs. La démarche « Eco-entretien » favorise notamment l'acquisition de compétences nouvelles par l'ensemble de la filière de la réparation automobile.

Retrouvez en pièce jointe, la liste des centres de contrôle technique participant à l'expérimentation et le lien ci-dessous, de la charte constitutive de l'association Eco-entretien : <http://www.ecoentretien.eu/wp-content/uploads/2013/10/Charte-AEE-20160727.pdf>